



## Déclaration intersyndicale

*Commission Paritaire CCNT 51*

*Du 29 novembre 2011*

En juillet 2011, après plus d'un an de discussions stériles, les 5 Organisations Syndicales Représentatives ont refusé de signer le projet de révision de la CCNT 51 que la FEHAP voulait leur imposer.

Après avoir dénoncé la convention collective, la FEHAP a présenté un nouveau texte, plus défavorable encore que le projet de révision précédent !

Les Organisations Syndicales refusent ce passage en force qui méprise, une fois de plus, le paritarisme.

Jusqu'à présent, la FEHAP s'en est tenue à des propositions inacceptables révisant à la baisse un grand nombre de dispositions conventionnelles, sans aucune contrepartie.

Les Organisations Syndicales considèrent que la FEHAP doit changer d'attitude à l'égard des représentants des salariés et s'engager dans un dialogue social constructif.

Ces salariés qui déplorent chaque jour davantage la dégradation de leurs conditions de travail, l'absence de reconnaissance de leurs métiers, et aujourd'hui, la remise en cause de leurs garanties collectives.

La CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO estiment en effet que le dumping social auquel se livre la FEHAP ne résoudra pas les difficultés du secteur et constatent que cette politique, qui a conduit depuis plus de 10 ans à une paupérisation sans précédent des personnels, a eu au contraire pour effet de porter gravement atteinte à la qualité de la prise en charge des usagers de nos établissements.

Les Organisations Syndicales mettent en garde la FEHAP sur les conséquences qu'il y aurait à continuer de considérer que les ressources humaines sont une charge qu'il faut combattre, alors qu'elles font la richesse des établissements. Elles exigent solennellement le retrait de la dénonciation et l'ouverture de négociations réelles et sérieuses pour l'amélioration de la convention collective

La CFE-CGC, la CFTC, la CGT et FO dénoncent enfin le déploiement surdimensionné de compagnies de CRS lors de la manifestation des salariés du 6 octobre dernier.

A la demande de qui cet incroyable déploiement a-t-il été mis en œuvre ?

La brutalité des forces de l'ordre, qui n'ont pas hésité à faire usage de gaz lacrymogènes, a eu pour conséquences de blesser gravement 3 salariées de la clinique mutualiste de Saint-Etienne.

La FEHAP ne peut, à l'évidence, s'exonérer de toute responsabilité dans cette affaire tragique.

Les Organisations Syndicales vont continuer à appeler les salariés à se mobiliser pour faire barrage au démantèlement de leurs acquis sociaux.

Si la situation actuelle reste en l'état au 1<sup>er</sup> décembre 2012, il ne subsistera rien, ou quasiment rien, de la CCNT 51, fruit de soixante années de dialogue social !

Les Organisations Syndicales attendent des propositions nouvelles de la part de la FEHAP dans un cadre respectueux du paritarisme.

Elles en appellent à la responsabilité de la FEHAP dans une période de crise profonde et de remise en cause des garanties sociales.

*A Paris, le 29 novembre 2011*